
Arrondissement de ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
de la
Charente - Maritime

Séance du 18 aout 1956

OBJET :
Cantines scolaires :
MARCHE : Vve FORESTIER

Le dix huit aout 1956, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Max BRUSSET, Député-Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 14 aout 1956 .

Convocation du
14 aout 1956

Etaiant présents: MM. BRUSSET - SEUGNET - REUTIN- CASTELMAU
GAUSSEL - COUZINET - LAURENT - BARROT - POUGET - COUNIL- GUILLAUD
BARRIERE - DOMECQ - ETCHEBER - ROCHEDEREUX - JOURDEILLE - NARTEAU -
CHAMBOULAN - DUFOUR - COUNIL Edouard - PAPPAU - Melle FOUCHE -
M. GRUSSENMEYER .

56098

représenté : M. BROTPREAU par M. BARRIERE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la Loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil .

M. BARRIERE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées .

M. le Président ouvre la séance .

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis de la Commission des Finances

autorise M. le Maire à passer un marché de gré à gré, limité à la somme de 500.000 francs (cinq cent mille frs) avec la Maison FORESTIER pour fournitures d'articles d'épicerie aux cantines scolaires .

Dit que la dépense sera mandatée chapitre XXI - art. 11 - achat de denrées pour le fonctionnement des cantines scolaires .

Approuvé à l'unanimité.

APPROUVE
Rochefort s/Mer le 24 Sept. 1956
Le Sous-Préfet : Troquereau

Fait et délibéré à ROYAN
les mêmes jour, mois et ane-cusdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

Pour extrait conforme au Registre

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 4 Octobre 1956
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

Pr le Député-Maire
l'Adjoint Délégué,





MARCHE DE GRE À GRE

ENTRE : M. Max BRUSSET, Député-Maire de la Ville de ROYAN
autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du
18 août 1956 .

ET : Madame Veuve FORESTIER, épicerie en gros
5, rue Geoffroy à COGNAC (Charente)

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1er. Madame Vve FORESTIER s'engage à fournir les articles d'épicerie
nécessaires au fonctionnement des cantines scolaires de la Ville de Royan
pendant l'année 1956 .

ARTICLE 2. - Le montant du présent marché est limité à la somme de 500.000 frs
(cinq cent mille francs).

ARTICLE 3. - Le présent marché est exempt des formalités d'enregistrement
en application du décret 54 -1318 du 31 décembre 1954

Madame FORESTIER en son nom personnel affirme sous peine de réiliation de
plein droit du marché ou de sa mise en régie à ses torts exclusifs qu'elle
ne tombe pas sous le coup de l'interdiction prononcée par l'article 50
de la Loi 52-401 du 14 avril 1952 .

Fait à ROYAN, le 15 septembre 1956

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 24 SEPTEMBRE 1956

Le Sous-Préfet

Signé : Troquereau Le Fournisseur,

Pr le Député-Maire

L'Adjoint Délégué,

Troquereau



Pour copie conforme
Royan, le 4 Octobre 1956
Pr le Député Maire
L'adjoint Délégué,

Phé